

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-159 du 5 Juillet 1977

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,  
Ministre des Enseignements Technique et  
Supérieur, de l'intérim du Camarade Léopold  
AHOUEYA, Ministre des Transports pour compter  
du 4 juillet 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

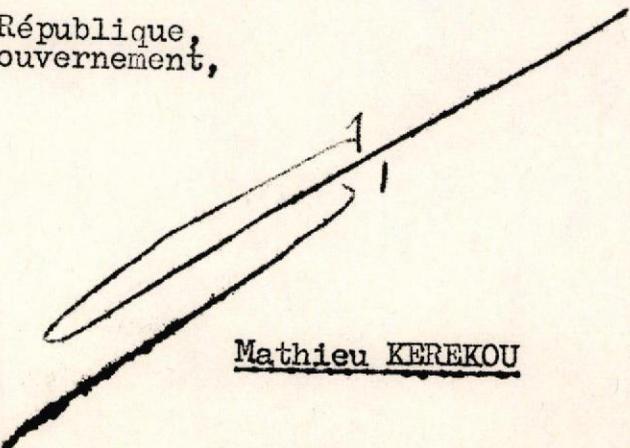
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 4 juillet 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Juillet 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MT 6 autres ministères 13 SGG 4 SPD 2  
BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-  
Gde Chanc. 5 JORPB 1.-